



PLAN NATIONAL

DE PRÉVENTION DU DOPAGE ET DES CONDUITES DOPANTES 2015-2017



POUR PLUS D'INFORMATIONS :
www.sports.gouv.fr/prevention/dopage/Outils-de-prevention

CONTACT :
preventiondopage@sports.gouv.fr

Le ministère chargé des Sports a élaboré un plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes pour la période 2015-2017. Ce plan vise à répondre de manière plus ambitieuse et plus efficace aux enjeux de la lutte contre le dopage. Il a pour objectifs de disposer d'une meilleure connaissance du phénomène du dopage et de mieux cibler les publics auxquels notre politique doit s'adresser (les jeunes, les sportifs dits de loisir et les sportifs de haut-niveau).

LE PLAN NATIONAL FIXE 6 OBJECTIFS ET 14 ACTIONS.

Certaines actions ont déjà été réalisées



D'autres restent à conduire

EN
COURS

OBJECTIF N°1 MIEUX CONNAÎTRE LE PHÉNOMÈNE DU DOPAGE

ACTION N°1 DISPOSER D'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE SUR LE PHÉNOMÈNE DU DOPAGE

EN
COURS

- Une étude sera réalisée en 2017 pour mieux connaître les conséquences du dopage sur la santé.

ACTION N°2 METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS DES ÉTUDES EXISTANTES SUR LES REPRÉSENTATIONS DU DOPAGE POUR ÉLABORER DES ACTIONS EFFICACES



- Le ministère chargé des Sports veille d'ores et déjà à prendre en compte les recommandations formulées par la Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé (FNORS) dans son étude sur les représentations concernant le dopage et sa prévention chez les sportifs et leur entourage. Cette étude est consultable sur le site sports.gouv.fr.

EN
COURS

- La mise en œuvre des recommandations des études existantes et à venir se poursuivra en 2016 et 2017.

ACTION N°3 DIFFUSER LARGEMENT L'ÉTAT DES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DU DOPAGE (PHÉNOMÈNES DU DOPAGE, EXPÉRIENCES DES ACTEURS DE PRÉVENTION...)



- Trois colloques auxquels a participé le ministère chargé des sports ont été organisés en 2015 : le colloque « Prévention du dopage et des conduites dopantes » à Lyon en janvier 2015, le 15^e colloque national de lutte et de prévention du dopage du CNOSF en mars 2015 et le colloque « Le nouveau code mondial antidopage. Evolutions et perspectives » à Dijon en novembre 2015.

- La diffusion des connaissances se poursuivra en 2016 et 2017.

EN
COURS

OBJECTIF N°2 MÉDIATISER LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

ACTION N°1 SENSIBILISER LE PUBLIC VIA INTERNET



– Une vidéo a été réalisée en 2015 avec l'équipe de France de triathlon (« Le triathlon dit non au dopage ! »). Elle a été diffusée lors du championnat du monde scolaire de triathlon qui s'est tenu à Versailles en mai 2015 et est consultable sur Dailymotion.



– Des messages de prévention seront réalisés et diffusés sur internet, notamment via Dailymotion (2016-2017).

ACTION N°2 SENSIBILISER LE PUBLIC LE PLUS LARGE VIA LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL (CSA)



– Sur le fondement de l'article 20-3 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, le CSA a adopté le 26 juin 2012 une délibération relative à la contribution des services de télévision à la lutte contre le dopage. Celle-ci définit les modalités de diffusion par les chaînes de télévision, diffusant des programmes sportifs, d'émissions permettant de réaliser cet objectif.

– Un premier bilan a été réalisé par le CSA en janvier 2015.



– Le ministère chargé des Sports accompagnera les chaînes de télévision dans la réalisation de cet objectif et le CSA produira chaque année un rapport relatif à la mise en œuvre de cette obligation.

OBJECTIF N°3 SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC SUR LES QUESTIONS LIÉES AU DOPAGE

TOUS CONCERNÉS - Tout citoyen est susceptible d'être concerné à un moment donné de sa vie par le dopage, en tant que parent de sportif, dirigeant d'association sportive, sportif amateur et éducateur sportif. Des actions de sensibilisation doivent être mises en œuvre pour toucher le public le plus large en fonction de son âge et de ses activités.

3 PUBLICS CIBLES : LES JEUNES, LES SPORTIFS DE LOISIRS, LES USAGERS DE SALLES DE REMISE EN FORME

Des actions de sensibilisation spécifiques seront ainsi développées en direction de ces publics.

ACTION N°1 SENSIBILISER LES JEUNES EN MILIEU SCOLAIRE

Les jeunes peuvent être tentés par des conduites dopantes dans le cadre de leur activité sportive ou dans le cadre de leur scolarité. C'est pourquoi les jeunes en milieu scolaire constituent une cible prioritaire pour le ministère chargé des Sports.



– Différents outils ont d'ores et déjà été réalisés en 2015 à destination des personnels de l'Education nationale afin de sensibiliser les élèves, sportifs ou non, à ces problématiques. Ainsi, une brochure à destination des enseignants a été élaborée et sera diffusée d'ici la fin de l'année 2015 afin qu'ils interviennent sur cette thématique auprès de leurs élèves. Par ailleurs, une formation a été mise en place à destination de responsables d'académie et se déroulera du 16 au 27 novembre 2015.



– D'autres outils seront réalisés en 2016-2017. À titre d'exemple, des vidéos seront réalisées pour aborder les problématiques du dopage et des conduites dopantes avec les élèves.

ACTION N°2 SENSIBILISER LES SPORTIFS DE LOISIR

Le dopage ne concerne pas que l'élite sportive. C'est pourquoi les sportifs de loisirs doivent bénéficier d'actions de prévention adaptées à leur pratique.



– Une action a été engagée en 2015 par le ministère chargé des Sports avec le Conseil national de l'ordre des pharmaciens (CNOP) pour doter les pharmaciens des outils nécessaires afin qu'ils puissent sensibiliser les sportifs sur les risques relatifs au dopage quand ils consomment des compléments alimentaires. Pour ce faire, une convention a été signée le 24 février 2015 par le ministre chargé des Sports et la présidente du CNOP.



– Des affiches seront diffusées dans les pharmacies afin d'inviter les sportifs à se présenter à leur pharmacien lorsqu'ils souhaitent acheter des compléments alimentaires. Ils seront incités à privilégier des compléments alimentaires répondant à la norme AFNOR NF V 94001.

– Les distributeurs de matériels sportifs seront mobilisés pour diffuser la norme AFNOR NF V 94001 (2016).



QU'EST-CE QUE LA NORME AFNOR NF V 94001

La norme AFNOR NF V 94001, apposée sur l'étiquette des compléments alimentaires, garantit l'absence de produits dopants

- △ Des messages de prévention seront diffusés lors des manifestations sportives auxquelles participent de nombreux sportifs de loisirs (2016-2017).
- △ Les médecins généralistes seront davantage mobilisés pour porter des messages de prévention lors des consultations (2016-2017).

ACTION N°3 SENSIBILISER LES USAGERS DE SALLES DE REMISE EN FORME



- Une charte d’engagement contre le dopage élaborée par la Fédération française d’haltérophilie, de musculation, de force athlétique et de culturisme (FFHMFAC) a été largement diffusée dans l’ensemble des associations sportives affiliées à la Fédération (2012).



QU’EST-CE QUE LA CHARTE D’ENGAGEMENT CONTRE LE DOPAGE ÉLABORÉE PAR LA FFHMFAC ?

Cette charte vise à engager les responsables d’associations sportives affiliées à la FFHMFAC notamment à privilégier la vente de compléments alimentaires qui disposent de la norme AFNOR NF V 94001, à diffuser des messages de sensibilisation sur les risques liés au dopage, notamment ceux développés par le ministère chargé des Sports, et à informer les sportifs sur l’importance de ne pas utiliser de produits dopants.



- Une charte d’engagement contre le dopage sera également signée avec les responsables des grandes enseignes de salles de remise en forme (2015).

OBJECTIF N°4 RENFORCER LA PRÉVENTION DU DOPAGE AU SEIN DU MILIEU SPORTIF

LES SPORTIFS SONT AU CŒUR DE NOTRE STRATÉGIE

ACTION N°1 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION SUR LE TERRITOIRE



- Un groupe d’experts a été mis en place en 2010. Il accompagne les porteurs de projet dans la construction de leurs actions de prévention.
- Depuis 2000, l’État accompagne financièrement les fédérations, les comités sportifs régionaux et départementaux, ainsi que les clubs qui s’investissent dans la lutte contre le dopage. Cet effort se poursuivra en 2016 et 2017.



- Un guide des bonnes pratiques sera élaboré et mis à disposition des acteurs souhaitant construire des actions de prévention (2016).

ACTION N°2 MOBILISER LES ACTEURS DU MONDE SPORTIF



- Une charte des masseurs kinésithérapeutes a été élaborée en 2013 par l’association des kinésithérapeutes intervenant au sein des pôles d’entraînement nationaux des fédérations. Elle a été diffusée largement au sein des fédérations sportives et est consultable sur le site sports.gouv.fr.

EN
COURS

- Les professionnels accompagnant les sportifs (responsables des fédérations et d'associations sportives, équipes techniques et médicales) seront davantage mobilisés pour intervenir dans le champ de la prévention du dopage. Des formations seront notamment mises en place à leur intention (2016).

OBJECTIF N°5 CONFORTER LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LA POLITIQUE DE PRÉVENTION

ACTION N°1 FAIRE ÉVOLUER LES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE PRÉVENTION

EN
COURS

- Les missions des antennes médicales de prévention du dopage seront redéfinies pour mieux correspondre aux attentes des sportifs (fin 2015).
- Le groupe d'experts qui accompagne les porteurs de projet dans la construction de leurs actions de prévention évoluera pour être mieux identifié par les acteurs susceptibles d'y avoir recours (2016).

ACTION N°2 FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION INSTITUTIONNELLE RELATIVE À LA PRÉVENTION DU DOPAGE

EN
COURS

- Le site internet du ministère chargé des Sports sera modernisé afin de faciliter l'accès à l'information relative à la lutte contre le dopage (fin 2015).



OBJECTIF N°6 RENFORCER LA COLLABORATION AVEC LES INDUSTRIELS

ACTION N°1 DÉVELOPPER LA COOPÉRATION AVEC L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE AFIN D'IDENTIFIER LES MOLÉCULES EN PHASE DE DÉVELOPPEMENT SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES PROPRIÉTÉS DOPANTES



- Deux conférences internationales ont été organisées. La première consacrée à « L'industrie pharmaceutique et la lutte contre le dopage dans le sport » s'est tenue à Paris en novembre 2012. La seconde conférence qui portait sur « L'industrie pharmaceutique et la lutte contre le dopage » s'est tenue à Tokyo en janvier 2015. Chacune visait à renforcer et approfondir la collaboration entre l'industrie pharmaceutique et les autorités luttant contre le dopage, afin de protéger la santé publique et l'intégrité du sport.



EN
COURS

- La coopération avec l'industrie pharmaceutique sera renforcée en 2016 et 2017.

ACTION N°2 DIFFUSER LA NORME AFNOR 94 NF V 94001 AU SEIN DES FABRICANTS DE COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

EN
COURS

- Un état des lieux du marché des compléments alimentaires sera effectué afin d'identifier ceux disposant de la norme AFNOR 94 NF V 94001 (2016).
- La promotion de la norme AFNOR auprès des fabricants de compléments alimentaires se poursuivra en 2016 et 2017.